



Association Française de Recherches et Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie Et Médecine LOI 1901, CRÉÉE EN 1976

Actualisation et développement des connaissanxes

Emmanuelle MARSAT -CHARDON



Le 20 mars de 17h à 19h30 Animé par Emmanuelle Marsat-Chardon, avocate, cette session de 2,5h vous permettra d'en savoir plus sur le cadre légal du métier d'art-thérapeute. Elle s'organisera autour de trois thématiques : les statuts de l'art-thérapeute, l'exploitation des images et des oeuvres des patients, et les archives, accompagné d'un temps de questions/réponses pour chaque thème.



OBJECTIF

- Découvrir les satuts possibles des art-thérapeutes
- Connaitre les obligations légales concernant l'exploitation des images et le devenir des oeuvres des patients
- Savoir ce que l'art-thérapeute doit archiver, combien de temps et à qui transmettre ces documents



ECOLE D'ART THÉRAPIE DE TOURS

Association Française de Recherches et Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie Et Médecine LOI 1901, CRÉÉE EN 1976

Actualisation et développement des connaissanxes

Emmanuelle MARSAT -CHARDON



Le 20 mars de 17h à 19h30

PROGRAMME

- Découvrir le cadre légal des différents statuts possible pour un.e art-thérapeute : le statut libéral, le statut salarié, le partage salarial, la fonction publique, les défraiements
- Connaitre les différentes autorisations à utiliser pour des enregistrements, des images, des photographies ... (Formulaires, supports...)
- Savoir : ce que l'on doit archiver et combien de temps, à qui l'on doit transmettre ou non ces documents





ECOLE D'ART THÉRAPIE DE TOURS

Association Française de Recherches et Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie Et Médecine LOI 1901, CRÉÉE EN 1976

Actualisation et développement des connaissanxes

Emmanuelle MARSAT -CHARDON



CADRE DE LA FORMATION

- Art-thérapeute.s diplômé.e.s ou stagiaire.s en cours de formation
- Accessibilité handicap : nous contacter
- Durée: 2,5h
- Méthodes mobilisées : transmission d'apports théoriques et échanges.
- Modalités d'évaluation : évaluation des connaissances par un questionnaire à l'issue de la formation
- Evaluation qualité : évaluation à chaud à l'issue de la formation et évaluation à froid à partir de 30 jours après la formation
- Attestation de fin de formation délivrée sur demande

TARIFS

 Stagiaires en formation et art-thérapeutes formé.e.s à l'Afratapem ou dans les facultés de médecine associées : 70€

Personne référente handicap: Florence Rainereau à contacter à contacteafratapem.fr Personne référente pour les ateliers artistiques: Anaïs Homo à contacter à secretariateafratapem.fr

Le 20 mars de 17h à 19h30

